

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

46ème édition **FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE**

AVIS PUBLICS P.2 À 5

CONSEIL MUNICIPAL P.6 À 7

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS P.8

FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE P.9 À 19

INFO COMMUNAUTAIRES P.20 À 28



OCTOBRE 2019

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 9^e jour de septembre 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Étaient absents : M. François Fournier et Mme Marie-Ève Gagnon

4.1- Avis de motion & projet de règlement concernant la prévention et le combat des incendies

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, conseiller que le conseil municipal adopte le projet de règlement no 629 concernant la prévention et le combat des incendies;

Que les changements apportés à la réglementation municipale en matière de qualité de vie excluront les articles relatifs à la prévention et le combat des incendies et qu'il y a lieu d'adopter un règlement uniforme à travers les divers services incendie du territoire de la MRC de Charlevoix, les services étant appelés à collaborer et à s'entraider davantage.

COPIE CONFORME


M. Gérald Maltais, Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 9^e jour de septembre 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Étaient absents : M. François Fournier et Mme Marie-Ève Gagnon

4.3- Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, conseiller(ère), que le conseil municipal adopte le projet de règlement no 630 ayant pour but d'abroger et d'annuler à toutes fins que de droit les règlements, ainsi que tout autre règlement ou partie de règlement de celui-ci ou résolution venant en contradiction avec le nouveau règlement sur la qualité de vie et pouvant en empêcher ou restreindre son application.

COPIE CONFORME


M. Gérald Maltais, Maire

AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 628

« RÈGLEMENT NUMÉRO 628 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 583 AUX ARTICLES RELATIFS À LA REDEVANCE POUR FINS DE PARCS OU TERRAINS DE JEUX, AUX DROITS ACQUIS ET AUX DISPOSITIONS SUR LES RUES PRIVÉES. »

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de *«Règlement numéro 628 modifiant le règlement de lotissement numéro 583 aux articles relatifs à la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux, aux droits acquis et aux dispositions sur les rues privées »*.

ARTICLE 3

ANNEXES

L'annexe 1 fait partie intégrante du règlement numéro 628.

ARTICLE 4

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- Modifier l'article 3.2.1 relatif à l'établissement de la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux de manière à ce que l'une des conditions ne s'applique désormais que lorsque les dimensions du ou des lots sont suffisantes pour la création de 5 terrains ou plus adjacents à une rue publique;
- Modifier l'annexe 1 du règlement, intitulé « Plan de localisation des rues privées », afin d'y illustrer une nouvelle rue privée;
- Remplacer le texte des articles 5.1.1 et 5.1.2, relatifs aux droits acquis, afin de reconnaître ces droits aux terrains en possédant avant l'entrée en vigueur du règlement.

AVIS PUBLICS

ARTICLE 5

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2.1, DE LA SECTION 2 DU CHAPITRE 3

L'article 3.2.1 intitulé « Établissement de la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux » est modifié par l'abrogation du texte du paragraphe c) du premier alinéa, et le remplacement par le texte suivant :

« c) Même s'il n'y a pas création de 5 terrains ou plus, les dimensions du ou des lots compris dans le plan sont suffisantes pour la création de 5 terrains ou plus adjacents à une rue publique. »

ARTICLE 6

MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 – PLAN DE LOCALISATION DES RUES PRIVÉES

L'annexe 1 intitulé « Plan de localisation des rues privées » est modifié par l'insertion d'une nouvelle carte numérotée 4-1 de 17 à la suite de la carte numéro 4 de 17.

Cette carte telle que présentée en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 7

MODIFICATION DU CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS

Le chapitre 5 intitulé « Dispositions relatives aux droits acquis » est modifié par l'abrogation des articles 5.1.1 et 5.1.2, et remplacés par les articles suivants portant la même numérotation :

5.1.1 Terrain cadastré ou créé avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Un permis autorisant une opération cadastrale ne peut être refusé pour le seul motif que la superficie ou les dimensions du terrain ne lui permettent pas de respecter les exigences prévues au présent règlement, dans la mesure où le terrain se retrouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) le terrain a fait l'objet d'une opération cadastrale suite à un permis délivré par la municipalité avant l'entrée en vigueur du présent règlement (entrée en vigueur le 10 mai 2018). N'est donc pas visé par ce paragraphe, un lot créé par le seul effet de la rénovation cadastrale;
- b) si le terrain, immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement (entrée en vigueur le 10 mai 2018) était décrit par tenants et aboutissants dans un ou plusieurs actes publiés au registre foncier à cette date et était, à cette même date, conforme au règlement de lotissement alors en vigueur.

5.1.2 Droits reconnus par les articles 256.1 à 256.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

AVIS PUBLICS

Rien dans le présent règlement ne peut être interprété comme limitant les droits prévus aux articles 256.1 à 256.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dans la mesure où les conditions prévues à ces articles sont rencontrées.

ARTICLE 8

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.


Gérald Maltais, maire


Francine Dufour, d.g. & sec.-très.

Note : Les annexes font parties intégrantes de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduit.

RETROUVEZ LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

No 629 LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES

No 630 LA QUALITÉ DE VIE

**SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ / VIE MUNICIPALE/
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX .**

ILS SONT CONSULTABLES ÉGALEMENT AU BUREAU MUNICIPAL

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 12H ET DE 13H À 16h00

LE VENDREDI DE 8H À 12H

Conseil municipal du 9 septembre 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal reçoit positivement la recommandation du comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de levée d'interdiction pour construction pour le lot 4 791 610 (ayant pour objet un projet d'érection d'un bâtiment résidentiel au pied du talus) en vertu de ses recommandations.

Que le conseil municipal accepte que le ou les responsables de l'émission des permis puisse, telle que recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme, procéder à l'émission du permis de construction pour le lot 5 100 618 (chemin Pierre-Perreault) – en vertu du règlement sur les PIIA.

Que le conseil municipal accepte que le ou les responsables de l'émission des permis, procède à l'émission du permis d'agrandissement pour le lot 4 791 778 (1125, rue Principale), et ce, telle que recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme.

Que le conseil municipal accepte que le ou les responsables de l'émission des permis, procède à l'émission du permis de transformation pour le lot 4 791 866 (14, chemin du Fleuve) – en vertu du règlement sur les PIIA, et ce, telle que recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme.

Que le conseil municipal accepte que le ou les responsables de l'émission des permis, procède à l'émission du permis de transformation pour la résidence du lot 5 577 615 (1370, rue Principale), à savoir le remplacement des fenêtres, le changement de couleur du revêtement extérieur, le remplacement des garde-corps de la galerie et l'ajout d'une toiture au-dessus de cette dernière; et ce, telle que recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme

Que le conseil municipal accepte que la Municipalité soit partie à l'acte de cession par le Syndic de l'actif de 9198-2306 Québec Inc pour le transfert des rues et des parcs et espaces verts (Domaine de la Martine); QUE la cession soit consentie en considération de l'assumption par la Municipalité du paiement des taxes municipales et scolaires échues en date de signature de l'acte de cession, sur les immeubles à être acquis.

QUE la Municipalité soit partie à un acte d'établissement de servitude de passage permettant la construction d'un sentier piétonnier devant relier le chemin Victoria-Desgagnés au parc connu comme étant le lot numéro 6 220 475 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Que le conseil municipal demande au directeur de l'état civil de désigner monsieur Gérald Maltais, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire; suite aux demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles reçues sur son territoire;

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 390 288.04 \$ incluant les taxes aux Entreprises Jacques Dufour & Fils pour les travaux effectués sur le Chemin Saint-Placide.

Que le conseil municipal demande au conseil des maires de la MRC de Charlevoix, d'autoriser qu'un VTT 6 x 6 soit localisé dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François afin de permettre au service incendie de Petite-Rivière-Saint-François de pouvoir porter assistance plus rapidement.

Que le conseil municipal nomme monsieur Dany Haché au titre d'adjoint au chef pompier du service incendie de Petite-Rivière-Saint-François suite à la démission de Mme Dominique Maltais.

Que le Conseil municipal demande la révision de la décision du ministère de la Sécurité publique du 10 juillet 2019 statuant sur la demande d'aide financière présentée par la Municipalité dans le cadre du **Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents** en vue de faire déclarer admissible le montant refusé par la décision initiale soit 550 158,06\$.

Conseil municipal du 9 septembre 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le Conseil municipal procède pour le service des travaux publics à l'embauche à temps plein de M. Raphael Marier qui débutera son emploi le 16 septembre 2019; et de M. Jean-Baptiste Savard pour le poste saisonnier hivernal sur appel;

PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 15 OCTOBRE 2019
À 19H30

**Retrouvez l'intégralité du
procès-verbal sur le site
internet de la Municipalité :
www.petiteriviere.com
Dans l'onglet Vie Municipale**

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES



ACCÈS
Petite-Rivière

Municipalité de
Petite-Rivière
Saint-François

Belle à voir
Belle à vivre

EN PLEIN COEUR DU NOYAU VILLAGEOIS

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES

PROCHE DES SERVICES

PRÈS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DU PARC DES RIVERAINS

BELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

CADRE EXCEPTIONNEL

ENTRE LA MONTAGNE ET LE FLEUVE

VOUS MANIFESTEZ DE L'INTÉRÊT AU PROJET

CONTACTEZ LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-FRANÇOIS

AU 418-760-1050 OU ÉCRIVEZ À info@petiteriviere.com

ACCÈS PETITE-RIVIÈRE EN PARTENARIAT

AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

TRAVAILLENT SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION DE

LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES DESTINÉS À LA LOCATION

SUR LA RUE DU QUAI.



PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
EN FÊTE
46ème édition
FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE
DU 11 AU 13 OCTOBRE

**LE MASSIF
EN
COULEURS**

**LES 5-6
12-13-14
OCTOBRE**

Michèle Bouchard



INFO COMMUNAUTAIRES



**La télécabine sera
en service**

les 5-6 et 12-13-14 octobre

pour vous permettre de
profiter de la vue impre-
nable sur le fleuve et la
région de Charlevoix.

**TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES RÉSIDENTS
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
GRATUITÉ POUR TOUTE LA JOURNÉE DU 12 OCTOBRE
10 \$ POUR LES AUTRES JOURNÉES
N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE RÉSIDENCE!!**





RETROUVEZ TOUTE LA PROGRAMMATION
DE L'ÉVÈNEMENT

« LE MASSIF EN COULEURS »

ORGANISÉ PAR LE MASSIF
DE CHARLEVOIX

sur www.lemassif.com ou

[https://www.facebook.com/
events/445480122725742/](https://www.facebook.com/events/445480122725742/)

Une démonstration de vélo de montagne à assistance électrique Rossignol donnera le coup d'envoi des festivités le 5 octobre. Plusieurs autres activités en nature seront offertes dans le cadre de l'événement dont des ateliers d'initiation à la course en sentier, les nombreux sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent la montagne seront d'ailleurs accessibles en tout temps au cours de l'événement.

Les visiteurs sont également conviés à vivre l'expérience du **Train de Charlevoix** qui ajoutera la gare du Massif de Charlevoix à son itinéraire pour le Massif en couleurs. Afin d'en savoir plus sur les différents forfaits disponibles, visitez traindecharlevoix.com



Festivités de l'anguille

11 au 13 octobre

Vendredi le 11 octobre :

Tournoi de Baseball poche

Samedi le 12 octobre :

Rallye photo au domaine à Liguori suivi d'un dîner

Spectacle pour enfant avec Jacques Pétard

Souper traditionnel d'anguille suivi de l'hommage aux Colocs

Dimanche 13 octobre :

La tradition renaît avec Étienne Bouchard et son équipe

Épluchette de Blé d'Inde et Hot Dog

Activités au marché Maillard tout
au long de la fin de semaine

Informations et programmations :

www.petiteriviere.com

Maxime Lapointe 418-760-1050 p. 6106



PROGRAMME

FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019



VENDREDI 11 OCTOBRE

TOURNOI DE BASEBALL POCHE

AVEC DÎNER ST-HUBERT 15\$00

DE 9H00 À 15H30

INSCRIPTIONS AVANT LE 1ER OCTOBRE

AU 418-632-1049

SALLE COMMUNAUTAIRE



CHAPELLE MAILLARD



15H30

ouverture du Marché de Maillard

Musique traditionnelle



18H00 À 21H00 (activité gratuite)

DÉGUSTATION D'ANGUILLE

HOT-DOG ET SOUPE

SAMEDI 12 OCTOBRE

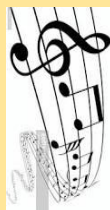
PROGRAMME

FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019



À PARTIR DE 10H00: MARCHÉ MAILLARD

INTERPRÉTATION DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE



MUSIQUE TRADITIONNELLE

(Activité gratuite)



DOMAINE A LIGUORI

DE 10H30 À 12H30

RALLIE PHOTOS SUIVI D'UN DÎNER TRADITIONNEL.

Venez vous divertir au Domaine à Liguori en participant à un rallie photos automnales dans les sentiers suivi d'un dîner découverte aux saveurs régionales!

Apportez avec vous votre appareil photo ou votre cellulaire pour prendre vos meilleurs clichés!

Le coût pour l'ensemble de l'activité incluant le dîner est **de 16\$ par personne (13 ans et plus) et 10\$ par personne (âgées entre 5 et 12 ans)**

Inscriptions obligatoires au plus tard le 10 octobre prochain à

info@lafluent.com ou encore par téléphone au 418-632-5653



DE 13H00 À 16H00

INTERPRÉTATION DE LA PÊCHE À L'AGUILLE

MUSIQUE TRADITIONNELLE

Activité gratuite



SAMEDI 12 OCTOBRE

SALLE COMMUNAUTAIRE

PROGRAMME

FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019



SOUPER TRADITIONNEL DE L'ANGUILLE



ANIMATION D'YVAN BOUCHARD

ET LOUIS-MARIE LAVOIE

18H00

HOMMAGE AUX COLOCS– TASSEZ-VOUS DE D' LÀ

20H30

Hommage aux colocs :

L'esprit du groupe les Colocs est bien vivant avec tassez-vous de de là! Au programme : sept musiciens talentueux, une énergie contagieuse, et les pièces du légendaire Dédé Fortin interprétées avec cœur. Avec la gang de tassez-vous de de là!, on chante les classiques «Passe-moi la puck», «Julie» ou encore «La rue principale» et on se laisse transporter dans le monde engagé et coloré de Dédé Fortin: le dynamique septuor s'amuse et nous entraîne dans son party!

BILLET SOUPER SPECTACLE

25\$ /PERSONNE

10 \$ POUR LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS

PROFITEZ DE L'OFFRE POUR UNE TABLE DE

10 PERSONNES : UN BILLET OFFERT

22H30

ANIMATION MUSICALE AVEC UN DJ

DIMANCHE 13 OCTOBRE

CARREFOUR PLEIN-AIR

11H00 À 14H00

HOT DOG

ET

ÉPLUCHETTES DE BLÉ D'INDE

SALLE COMMUNAUTAIRE

11H00 À 14H00



LA TRADITION RENAÎT

AVEC

ETIENNE BOUCHARD ET SON ÉQUIPE

**LAISSEZ-VOUS EMBARQUER DANS L'UNIVERS MUSICAL ET CHANSONNIER
D'ETIENNE BOUCHARD ET SON ÉQUIPE ! AMBIANCE ASSURÉE !!**

DÎNER ET SPECTACLE

AU TARIF DE 10\$ PAR PERSONNE

ET 5\$ POUR LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS.



13H00

CHAPELLE DE MAILLARD

**INTERPRÉTATION DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE
ET MUSIQUE TRADITIONNELLE (ACTIVITÉ GRATUITE)**

PROGRAMME FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE

2019

DIMANCHE 13 OCTOBRE

13H00 SPECTACLE DE MAGIE JACQUES PÉTARD POUR LES ENFANTS

AU CARREFOUR PLEIN-AIR

GRATUIT

Jacques Pétard :

Passionné et créatif comme nul autre, Jacques pousse la magie familiale à un autre niveau : il parcourt le Québec (et ce depuis plus de 25 ans) avec ses animaux exotiques «Tartine La Fraise» (un superbe perroquet tropical Ara... Acrobate), «Creton le Chien» (son inséparable Chihuahua qui sait résoudre un cube rubik), «Nacho l'Oiseau», «Igor le Monstre» et ses 15 autres frères et sœurs marionnettes grande nature provenant directement des ateliers du créateur de Sesame Street !!! Nul doute qu'il est unique en son genre et qu'il est le magicien pour enfants qui se démarque le plus au Québec.



PROGRAMME

FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019



INFO COMMUNAUTAIRES

TARIFS

Forfait souper/spectacle + journée du dimanche

Adulte : 30\$

Enfants (10 ans et moins) : 15\$

Rallye photo au domaine à Liguori

Adulte : 15\$

Enfant (5 à 12 ans) : 10\$

Réservation avant le 10 octobre au 418-632-5653,
info@affluent.com

Traditionnel souper à l'anguille et spectacle

Adulte : 25\$

Enfant 10 ans et moins : 10\$

MENU

Soupe aux gourganes
médaillon d'anguille avec sauce à l'oignon ou filet de porc
salade de farfalle et légumes grillés
Riz et patate au four
avalanche à l'érable

Journée du dimanche

**La tradition renaît avec Étienne Bouchard
et son équipe**

Accordéon - violon - chants - etc.

Adulte : 10\$

Enfant 10 ans et moins : 5\$

UN GRAND MERCI

A TOUS NOS COMMANDITAIRES , PARTENAIRES, BÉNÉVOLES

ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX



TARIFS FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019

PROFITEZ DE NOS OFFRES

POUR TOUT ACHAT D'UN FORFAIT ADULTE
COURREZ LA CHANCE DE REMPORTER 1000 \$
DE CRÉDIT VOYAGE



GRÂCE À NOTRE COMMANDITAIRE



*** Vous devez être présent le samedi soir au souper traditionnel de l'anguille pour pouvoir remporter le prix.

LES ENFANTS JUSQU'À 5 ANS

SONT NOS INVITÉS !

SOUPER TRADITIONNEL DE L'ANGUILLE
POUR TOUTE RÉSERVATION D'UNE TABLE DE 10 PERSONNES
NOUS VOUS OFFRONS LE 10ÈME BILLET

RÉSERVATION AUPRÈS DE M. Maxime Lapointe

418-760-1050 poste 6106

INFO COMMUNAUTAIRES



LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS A ÉTÉ TRÈS HEUREUSE DE RECEVOIR SUR SES INSTALLATIONS LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE DEK- HOCKEY 2019.

HockeyQc.ca est un regroupement provincial comptant plusieurs ligues de hockey balle partenaires réparties aux quatre coins du Québec. Les équipes championnes de chaque ligue viennent ensuite se mesurer aux autres équipes championnes pour se disputer le Championnat Provincial HockeyQC. Le Championnat Provincial a lieu chaque année au mois de septembre dans à Petite-Rivière-Saint-François.

Dès novembre sur les ondes de RDS, la télésérie HockeyQc.ca sera diffusée pour donner une voix au hockey balle québécois. Au menu, des entrevues avec les bâtisseurs de ce sport en émergence, des chroniques sur les spécificité du sport, et bien sûr, des parties de hockey de haut niveau.

HockeyQc.ca en chiffres:

- 20 Ligues partenaires à travers le Québec
- 30 000 joueurs au total dans la province
- 300 Équipes annuellement envoyées au Championnat Provincial annuellement
- 5000 joueurs sur place au Championnat provincial annuellement

**RETROUVEZ TOUS LES RÉSULTATS ET L'ALBUM PHOTOS
SUR
WWW.MONCHARLEVOIX.NET**

RINÇAGE DU RÉSEAU D'ACQUEDUC. EN COURS



AVIS À LA POPULATION: DESSERVIE PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Rinçage du réseau d'aqueduc

La municipalité de Petite Rivière Saint François informe ses citoyens qu'elle procèdera à compter du 10 septembre prochain, au rinçage de son réseau d'aqueduc. Le rinçage s'effectuera entre 8h et 16h du lundi au vendredi. Cette opération, qui s'échelonnnera sur une période d'environ 2 semaines, peut affecter temporairement la limpidité, la coloration et la pression de l'eau. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau n'affecte cependant en rien sa salubrité.

Cette opération de rinçage unidirectionnel vise à éliminer les dépôts dans les conduites et ainsi assurer le maintien de la bonne qualité de l'eau potable

Soyez donc vigilants(es) principalement lorsque vous aurez à faire le lavage des vêtements, car l'eau pourrait se brouiller et être moins limpide qu'à l'habitude. Si vous constatez que l'eau est brouillée, laissez couler l'eau du bain, le temps que l'eau redevienne claire.

Bruno Lavoie

Opérateur en eau potable et usée

INFO COMMUNAUTAIRES

Impliquez-vous !

PENSÉE

TU ME DIS, J'OUBLIE

TU M'ENSEIGNES, JE ME SOUVIENS

TU M'IMPLIQUES, J'APPRENDS



APPEL DE CANDIDATURE — COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

Chers citoyens et citoyennes,

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance du 6 juin dernier sa Politique Environnementale.

Plusieurs actions proposées par cette Politique devront être réalisées par un Comité Environnemental

Par conséquent, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François lance un appel à tous afin d'inviter les citoyens, un jeune du primaire et du secondaire sensibles à l'environnement, à joindre ce comité.

Peu importe vos compétences et vos expériences, celles-ci pourront être mises à contribution. Le comité se rencontre en moyenne une fois par mois.

MISSIONS :

Le Comité Environnemental travaillera sur les actions suivantes :

- Installer une boîte à idées vertes.
- Effectuer un suivi annuel et fournir une rétroaction sur les réalisations relatives à la politique de gestion des matières résiduelles.
- Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés.

Vous êtes invités à me faire parvenir votre candidature accompagnée de votre curriculum vitae par courrier au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François, QC, G0A 2L0, à mon attention ou par courriel à francined@petiteriviere.com, et ce, au plus tard le 30 août 2019.

On a besoin de vous !

Francine Dufour, d.g. & sec.-trés.

INFO COMMUNAUTAIRES

Programmation de l'Espace artistique Automne 2019



Activités ouvertes à tous:

17 octobre à 18h30 **Dépatch** sur une cabane d'oiseau par Dominique Lord
(\$10 pour les non-membres)

28 novembre à 18h30 Fabrication d'une **décoration de Noël** à partir de matériel
recyclé (\$10 pour les non-membres)

Où : Espace artistique au 2^{ème} étage de l'École St-François. Prière
d'utiliser l'entrée du service de garde à l'arrière de l'école. SVP ne
pas stationner dans la cour d'école

Nombre de participants (maximum): **20**

Inscriptions obligatoires auprès de : Fleurette Racine 418-632-5294
Claire Laforest 418-632-5770

Au Salon des artisans :

16 et 17 novembre **Pour petits et grands** : peindre une décoration de Noël en
bois (gratuit)

Tissage pour les membres seulement :

✚ **Linge à vaisselle** (communiquer avec Micheline : 418-435-0251)

✚ **Napperons et chemin de table** (communiquer avec Dominique : 418-632-1034)

Art en liberté : Les mardis après-midi. Les personnes intéressées doivent
contacter Sylvie Laperrière: 418-575-5644

Pour devenir membre ou obtenir de l'information concernant le Regroupement des
artistes et artisans, prière de communiquer avec :

Fleurette Racine 418-632-5294

ou

Dominique Lord 418-632-1034



INFO COMMUNAUTAIRES

LA FADOQ



LE BASEBALL POCHE
TOUS LES MERCREDIS À 18H30
SALLE MUNICIPALE
2 \$
Information auprès
de Rachel Lavoie
418-632-1049



ANNIVERSAIRES

MEMBRES DE LA FADOQ

DU MOIS D'OCTOBRE

02	Rosario Bouchard
06	Sylvie Tremblay
07	Raymonde Racine
10	Camille Tremblay
15	Micheline Simard
16	Hortence Bouchard C
18	Annette Lavoie
18	Luc St-Germain
20	Omer Gagné
20	Jean-Paul Tremblay
26	Célina Simard

**Le G.SEPT CONSEIL offre
des services d'accompagnement
pour un retour vers un travail stimulant
à toutes les personnes retraitées**



Contactez-nous pour une rencontre d'information



Pour un travail stimulant

La Malbaie:418.665.7277
Baie Saint-Paul:418.240.2777

gsept1@videotron.ca

www.gsept.com



**Pensez aux
certificats cadeaux
de la popote
roulante**

INFO COMMUNAUTAIRES



LA FADOQ



**LA POPOTE ROULANTE EST DE RETOUR À COMPTER DU 5 NOVEMBRE
TOUTE L'EQUIPE EST PRÊTE À VOUS CONCOCTER DE BONS PETITS PLATS**

LA POPOTE ROULANTE SOUHAITE UN BON APPÉTIT À TOUTE SA CLIENTÈLE

MENUS DU MOIS DE NOVEMBRE 2019				
Jour et date	Soupe	Plat principal	Accompagnement	Dessert
Semaine 1				
Mardi 5 novembre	Soupe du Jour	Pain de viande	Patate Pilée et Macédoine	Tarte maison
Semaine 2				
Mardi 12 novembre	Soupe du Jour	Pâté au jambon	Légumes	Tartelette aux fruits
Semaine 3				
Mardi 19 novembre	Soupe du Jour	Bœuf Haché en sauce aux légumes	Patate Pilée Salade	Gateau au Gruau
Semaine 4				
Mardi 26 novembre	Soupe du Jour	Spaghettis	Salade César et pain à l'ail	Gâteau Salade de fruits

Jour et date	Soupe	Plat principal	Accompagnement	Dessert
Semaine 1				
Mardi 3 décembre	Soupe du Jour	Dinde en sauce	Patates et légumes pilés et Pâté à la viande	Tarte maison
Semaine 2				
Mardi 10 décembre	Potage au Navet	Macaronis gratinés à la viande	Légumes	Pouding Chômeur

Prenez note que le menu est sujet à changement sans préavis

Pour toute d'information ou inscription

Veuillez contacter Mme Rachel Lavoie ou M. Jacques Bouchard au 418-632-1049

INFO COMMUNAUTAIRES

Collecte des résidus verts

Veuillez déposer vos sacs de feuilles en bordure de rue, le **dimanche 3 novembre 2019.**



La collecte porte-à-porte aura lieu du 4 au 8 novembre pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

IMPORTANT :
NE PAS METTRE VOS RÉSIDUS
VERTS
DANS LE BAC BLEU NI LE BAC VERT.



URGENT



*Richesse
naturelle
à cultiver*

**REPLISSONS
NOS BACS BRUNS**



**DANS LA MRC DE CHARLEVOIX,
ON AGIT MAINTENANT !**

Collecte des encombrants sur réservation



Réservez avant le 9 octobre à 16h00

Téléphone: 418-435-2639 (poste 6012)
Courriel : srochette@mrccharlevoix.ca



Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants d'octobre . Cette collecte s'adresse aux résidents des municipalités de : Baie-St-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion, St-Urbain et L'Isle-aux-Coudres.

**Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg et
un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé.**

NB: Seuls les encombrants seront collectés. Les déchets domestiques, les matériaux de construction, les fenêtres, les miroirs ainsi que les pneus sont interdits.



INFO COMMUNAUTAIRES

**LA MUNICIPALITÉ VOUS INVITE
À VENIR CHERCHER AU BUREAU MUNICIPAL
LES SACS PAPIERS POUR VOS BACS BRUNS.**



Distribution de sacs en papier collecte des matières organiques

Afin d'accroître la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, la MRC de Charlevoix offrira gratuitement à ses résidents un paquet de sacs en papier (grand format) pour leur bac brun.

L'utilisation d'un grand sac en papier devrait faciliter la vidage des matières organiques en hiver en évitant qu'elles restent collées dans le bac. Ces dernières seront plutôt collées au sac qui tombera dans le camion de collecte.



Où aller chercher votre paquet de sacs en papier?

Les sacs seront disponibles au bureau de votre municipalité locale :

- ⇒ St-Urbain : 917, rue St-Édouard
- ⇒ St-Hilarion : 306, ch. Cartier Nord
- ⇒ Les Éboulements : 2335, route du Fleuve
- ⇒ L'Isle-aux-Coudres : 1026, ch. des Coudriers
- ⇒ Petite-Rivière-St-François : 1067, rue Principale
- ⇒ Baie-St-Paul : MRC de Charlevoix, 4, place de l'Église



INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccourciement sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

**POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU
info@petiteriviere.com**

